

ANNEXE A
Formule A56
DÉBENTURE

Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété, L.N.B. 1980, Chap. S-12.2, art. 2

Les parties à la présente débenture sont :

AJOUTER LES PARTIES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

 corporation , constituée en corporation en vertu des lois de juridiction , ayant un bureau à adresse , la « corporation »

 prêteur , de adresse , profession ou autre moyen d'identification , le « prêteur »

(Les énoncés, affidavits, déclarations statutaires ou autres documents qui constituent l'Annexe « D » ci-jointe font partie intégrante de la présente débenture.)

La corporation contre valeur reçue, promet de payer (sur demande) au prêteur ou à son ordre le capital et les intérêts indiqués ci-après.

Capital : _____

Taux d'intérêt : _____

Méthode de calcul de l'intérêt : _____

Lieu de paiement : _____

(Versements sur le capital : _____)

(Versements sur l'intérêt : _____)

À titre de garantie du paiement de toutes les sommes payables en vertu des présentes et de l'exécution des engagements et conditions y contenus, la corporation cède, hypothèque et grève selon le cas au prêteur ou à son profit :

RAYER LES MENTIONS INUTILES

- a) à titre et au moyen d'une (première ou selon le cas) hypothèque et charge fixes et spécifiques les biens-fonds et lieux décrits à l'Annexe « A »;
- b) à titre et au moyen d'une (première ou selon le cas) hypothèque et charge fixes et spécifiques tous les biens-fonds et lieux qui appartiennent ou appartiendront à la corporation ou dont elle fait ou fera l'acquisition par la suite;
- c) à titre et au moyen d'une (première ou selon le cas) hypothèque et charge fixes et spécifiques les biens personnels décrits à l'Annexe « E »;
- d) à titre et au moyen d'une (première ou selon le cas) hypothèque et charge fixes et spécifiques tout l'équipement, les machines, les véhicules et autres biens personnels tangibles qui appartiennent ou appartiendront à la corporation ou dont elle fait ou fera l'acquisition par la suite;
- e) à titre et au moyen d'une (première ou selon le cas) charge flottante toutes les entreprises, biens et actifs présents et à venir qui ne sont pas autrement grevés d'une manière spécifique dans les présentes;
- f) conformément à l'Annexe « F »

La présente débenture contient les engagements et conditions qui figurent

RAYER LES MENTIONS INUTILES

- a) dans le *Règlement sur les débentures - Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété*, et à l'Annexe « B » ci-jointe;
- b) à l'Annexe « C » ci-jointe;
- c) dans un document déposé au bureau d'enregistrement foncier du district de sous le numéro.
- d) dans une entente passée entre les parties portant la date jour, mois 20 , et identifiée comme étant incorporée dans la présente débenture.

Fait à jour, mois 20 .

EN FOI DE QUOI la compagnie a signé cette débenture.

_____ SC